

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAYAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE

MINISTÈRE EFFEILLÉ

L'automne voit les feuilles tomber et les roses s'effeuiller. Les ministères de la République tombent comme les feuilles jaunies, desséchées, ou s'effeuillent comme les dernières roses. Nos républicains ne se plaindront pas de cette comparaison trop flatteuse, ma foi. Le cabinet Rouvier, plus heureux que ses prédécesseurs ministériels, n'aura pas le sort de la « pauvre feuille desséchée ». Les radicaux qui ne respectent rien, ni la grâce, ni la beauté, manifestent l'intention d'effeuiller le ministère. Si cela ne suffit pas, on avisera plus tard.

Une crise partielle serait toute prête. Des membres « secondaires », car cette distinction existe, paraît-il, au sein du cabinet, se prêtent volontairement au caprice des gauches avancées. Elles veulent à tout prix une part du gâteau gouvernemental.

On sacrifierait donc à leur appétit les ministères de la justice et de la marine. M.M. Mezeau et Barbey, victimes expiatoires, s'offrent eux-mêmes au couteau des sacrificateurs radicaux. M. Dautremes se résignerait avec moins de grâce à ce malheureux sort. Alors réapparaîtraient en scène les grands ministres radicaux Granet et Lockroy dont le passage aux affaires a laissé des traces si lumineuses au point de vue d'un népotisme effréné, scandaleux.

M. Florens lui-même, — un astre dans le ciel républicain — disparaîtrait comme une nébuleuse. On lui confierait une ambassade, en compensation de ses services.

Enfin nous reverrions le politicien le plus funeste pour le pays comme pour la République, M. de Freycinet. Il prendrait en main la guerre — après le congé octroyé au général Ferron — retour en arrière nous rappelant la sombre période de 1870-1871 délégué à la guerre.

Si les protestations étaient trop vives, M. de Freycinet, qui a fait perdre l'Egypte à la France, trouverait moyen de commettre, au

ministère des affaires étrangères, quelque faute plus grave peut-être, pour justifier la réputation de jettatore qui s'attache à son nom.

Allons ! politiciens républicains, effeuillez les roses et les ministères... il ne restera bientôt plus rien, pour le salut du pays, de votre œuvre néfaste. EDMOND ROBERT.

Il est bon d'ajouter que M. Rouvier fait démentir de la façon la plus énergique tous les bruits d'entrevue avec M. de Freycinet, ainsi que ceux de remaniements ministériels. On accuse l'ancien président du conseil d'être l'instigateur de ces faux bruits.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Et l'Enquête ?

Nous lisons dans l'*Intransigeant* sous cette forme interrogative :

« Lorsque fut publié, dans le *Figaro*, le programme complet du projet de mobilisation, le ministre de la guerre fit semblant d'être surpris, s'indigna, annonça une enquête sévère, et commença par envoyer à la prison du Cherche-Midi deux pauvres soldats qui n'en pouvaient mais. Puis tout ce beau feu s'éteignit. Il n'est plus question de rien. La solution reste mystérieuse.

Il est certain qu'une indiscrétion a été commise. Par qui ? On ne le saura jamais officiellement, bien que tout le monde l'ait de longtemps deviné. L'unique coupable est M. Ferron, ce qui explique assez que le chef de l'armée ait abandonné les poursuites commencées, ne voulant pas, c'est naturel, avoir le désagrément de s'arrêter et de se condamner lui-même. »

Voici l'ordre du jour que le général Bréart, commandant en chef du 17<sup>e</sup> corps, a adressé à ses troupes :

« Les opérations confiées au 17<sup>e</sup> corps d'armée, comprenant sa mobilisation et son

transport sur une base de concentration fictive, ainsi que des marches et des manœuvres destinées à assurer la cohésion de ses éléments, viennent de se terminer.

« J'ai été satisfait du zèle et du bon esprit montrés par tous, ainsi que l'attitude empreinte et patriotique des populations qui nous ont reçus en cantonnement.

« D'utiles enseignements ont été relevés. Chacun de vous, en outre, a pu se rendre compte des devoirs difficiles qu'imposent à tous les degrés la conduite des unités sur pied de guerre et la satisfaction de leurs besoins.

« Nous saurons nous y affermir encore, pour répondre à la confiance que la nation met dans son armée.

« Au grand quartier général, à Villefranche, le 13 septembre 1887.

« Signé : BRÉART. »

Le général Bréart, au banquet qu'il a offert mardi soir à Villefranche-de-Lauragais, à l'occasion de la clôture de l'expérience de mobilisation, a dit que l'expérience a donné de très bons résultats et prouvé que l'armée était prête à toute éventualité. Il a loué le zèle et le patriotisme des populations.

Le général Vincendon a porté un toast à la santé des soldats du 17<sup>e</sup> corps, qui sont fiers de servir sous les ordres du général Bréart.

Le *Figaro* annonce qu'un Manifeste du Comte de Paris, dont les déclarations importantes ont été arrêtées dimanche, à Londres, entre le prince et ses conseillers intimes, paraîtra aujourd'hui.

L'INSTITUTEUR SOLDAT

Un inspecteur d'académie nous fait une révélation instructive. M. Roumestan, inspecteur de la Gironde, constate dans un rapport que ce département ne fournit pas assez de candidats pour peupler l'école normale

des instituteurs et il en donne la raison suivante :

« La cause principale du brusque abaissement du chiffre des inscriptions est dans les dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée, qui imposent aux instituteurs le service. La perspective de quitter l'école pour le régiment a refroidi assurément un grand nombre de vocations incertaines. »

Eh ! eh ! les instituteurs qui criaient si haut les curés sac au dos ! ne semblent pas eux-mêmes très pressés de partir.

Si la simple menace de la disposition législative, présentement en suspens, produit cet effet, que serait-ce de la loi votée et appliquée ? Nous verrions, au bout d'un temps très court, les enrégés partisans de l'égalité pour tous proposer, au nom de l'intérêt supérieur de l'enseignement laïque, le rétablissement de la dispense pour les instituteurs. Mais la dispense resterait supprimée pour les séminaristes et les prêtres. C'est tout ce qu'on veut, au fond.

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Tout le monde sait qu'il n'y a point de favoritisme en République. Voici une nouvelle preuve de cette vérité à ajouter à celles que tout le monde connaît :

« On raconte, dit le *Mémorial de la Loire*, que les faveurs gouvernementales se distribuent, à Bussières, par l'intermédiaire d'une dame X..., bien connue pour ses opinions d'un radicalisme surchauffé. C'est ainsi que, sur les instances de cette Égérie, deux jeunes gens de cette commune ont été dispensés de la période d'exercices de vingt-huit jours, alors que rien ne justifiait cette exemption.

« Il y a même, dans cette affaire, ceci de particulier, que l'un de ces deux réservistes en chambre est l'employé de la dame X..., et qu'il est, pour la seconde fois, dispensé de l'appel, alors que de malheureuses familles n'ont pu obtenir de garder auprès d'elles des jeunes gens qui leur étaient absolument indispensables.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Un quart d'heure après, tous les forçats étaient installés à tribord et à babord du navire, dans les batteries dont on avait enlevé l'artillerie et grillé les sabords.

Écoutons un instant le récit dramatique d'un déporté à la Guyane :

« .... On nous enferma dans l'entrepont. Je n'avais encore jamais vu l'intérieur d'un vaisseau.

« Cette prison, longue et étroite, éclairée par des fenêtres carrées aux trois quarts fermées, qui ne donnaient presque pas de lumière, cet air lourd et immobile, l'odeur particulière de la mer et du goudron, firent sur moi une impression extraordinaire.

« Il me semblait qu'on nous avait précipités vivants dans un tombeau pour y mourir de faim et de désespoir.

« La trappe s'ouvrit de nouveau, et vingt autres transportés descendirent le petit escalier avec un bruit sinistre de fer.

« C'était le second canot.

« Tout à coup un coup de sifflet se fit entendre.

« Les sabords s'ouvrirent, un air vif et les rayons d'un soleil brillant inondèrent la salle.

« Quel spectacle magique s'offrit alors à nos regards !

« Une mer calme comme un miroir, la ville assise sur le rivage avec ses grands ateliers, ses immenses arsenaux, le bruit de ses machines, le son des cloches qui chantaient joyeusement l'*Angelus* de midi.

« L'*Angelus*, c'est l'hymne de la campagne, l'horloge de l'ouvrier.

« Derrière ces montagnes qui ferment l'horizon, nos anciens camarades se reposent à cette heure, ils sont heureux, ils portent la tête haute.

« Et moi, je la regarde pour la dernière fois, cette chère France !

« Plusieurs heures s'écoulèrent.

« Je sentis le vaisseau trembler, les matelots viraient en cadence le cabestan, l'ancre montait peu à peu aux flancs du navire, la mer frappée par l'hélice se couvrit d'écume, et le navire se pencha en avant vers la haute mer.

« — Adieu ! adieu ! crièrent des centaines de prisonniers tendant vers le rivage leurs mains suppliantes.

« Les sabords retombèrent avec bruit ; nous avions vu la France pour la dernière fois ! »

Lorsque les forçats de la seconde tournée

eurent disparu dans les flancs de *La Charente*, Cogue-Dur se tourna vers les prisonniers :

« Au retour, vous autres, s'écria-t-il, jusqu'à demain matin.

Les derniers condamnés, les larmes aux yeux pour la plupart, tournèrent sur leurs talons et rentrèrent dans les couloirs.

Rouget ne pleurait pas, lui. Il était dévoré par la rage et par un sombre désespoir.

Quant à Jean Beauregard, il se traîna plutôt qu'il ne marchait.

Une ou deux minutes après, Rouget se retrouvait seul dans son cabot, pâle de colère, sentant ses forces déçupées par la rage.

« Je sortirai d'ici, murmura-t-il, les dents serrées, je sortirai d'ici, mort ou vif !

Il frappa du pied le sol, et du poing la muraille pour chercher s'il n'y avait pas quelque issue, quelque point faible, mais le sol et les murs rendirent des sons mats et profonds. Il n'y avait aucune espérance de ce côté.

Alors Rouget bondit comme un tigre pour atteindre la fenêtre, et il fit ce qu'aucun prisonnier, de mémoire d'homme, n'avait pu faire avant lui.

Il eut assez de vigueur musculaire pour sauter jusqu'à la lucarne et s'y accrocher avec les ongles et les doigts.

Une seconde après, il était suspendu en l'air, comme un gnome, accroupi sur ses genoux le long

du mur, tenant à pleines mains les barreaux de fer et examinant anxieusement les alentours.

Aux dernières lueurs du couchant, il aperçut une petite cour très étroite, et, devant lui, une muraille droite, lisse, et d'une hauteur extraordinaire.

Au-delà, rien.

Sans doute, d'autres cours, d'autres murailles, et le port.

Comment arracher ou tordre ces barreaux, comment passer dans la cour, comment franchir la muraille d'en face, comment échapper aux gardiens, comment sortir du port ?

Toute évasion était impossible.

Rouget le comprit d'autant mieux qu'il aperçut dans la petite cour une sentinelle qui montait la garde, l'arme au bras.

Alors, il fut pris de rage folle, il poussa des cris, son visage se contracta, et de ses mains puissantes il essaya d'arracher les barreaux.

Peine perdue ! les barreaux résistèrent, la sentinelle ne leva pas même les yeux, tant elle était habituée à ces clameurs désespérées, et Rouget, vaincu, brisé, anéanti, retomba comme une masse sur le sol de sa prison.

Le pauvre homme resta ainsi étendu tout de son long pendant près d'une heure, suppliant Dieu de lui envoyer la mort avant l'heure de l'exil.

Au loin, la nuit tombait et le silence le plus



» Nous apprenons d'ailleurs que les réservistes de Bussières, outrés d'un pareil favoritisme, ont adressé une protestation à qui de droit, et l'on peut espérer que satisfaction leur sera donnée. »

#### UN PRÉFET COMMUNALISTE

La Nièvre continue à faire des siennes... Onze Conseils municipaux ont déjà nommé des délégués pour le congrès des communes du 22 septembre à Paris.

Le préfet Léon Grenier, dévoué à la coterie radicale et ne voulant pas annuler lui-même les délibérations illégales de ses amis, est parti en voyage, croyant sauver la situation.

À la Préfecture, on ne sait que faire. Le secrétaire est fort embarrassé.

C'est un désarroi général.

Le Conseil municipal de Chantenay a délégué son maire, M. Turigny, député intransigeant, pour le représenter au fameux congrès.

On dit que la Préfecture n'osera pas annuler cette délibération.

Il est plus que singulier de voir le ministre conserver un préfet tel que le citoyen Léon Grenier.

#### INCENDIE D'UN THÉÂTRE

Un violent incendie a éclaté avant-hier soir au théâtre café concert des Variétés, à Calais.

Les habitants des maisons voisines, réveillés en sursaut, ont été épouvantés en emportant leurs objets précieux.

Le théâtre est détruit.

#### NÉCROLOGIE

##### LA PRINCESSE DE LA TRÉMOILLE

Un grand deuil vient de frapper une des plus illustres familles de France.

La princesse Joséphine de La Trémoille a succombé samedi, à Paris, aux suites d'une longue et douloureuse maladie dont elle souffrait depuis nombre d'années. Elle était née le 7 mars 1810.

Après avoir obtenu le plus brillant succès à la cour du roi Louis-Philippe, M<sup>lle</sup> de Serrant épousa, le 14 septembre 1830, le duc de La Trémoille, prince de Tarente et de Talmont.

Le prince de La Trémoille mourut le 40 novembre 1839, un an après la naissance de son fils, le duc actuel de La Trémoille.

La princesse restait veuve toute jeune. Dès lors, le monde n'eut plus aucun attrait pour elle. Elle se voua entièrement à l'éducation de son fils.

Quant il eut atteint l'âge de vingt-quatre ans, il épousa la fille du comte Duchâtel. La princesse s'isola encore davantage; elle se retira presque complètement du monde. Elle partagea son existence entre son fils et les pauvres. Sa charité était sans bornes, mais elle se plaisait à l'entourer de mystère, et sa main gauche n'a jamais su ce qu'a donné sa droite.

Sa santé, depuis longtemps ébranlée, ne

profond se faisait sur le baignoire, sur le pont et dans la ville.

Il n'y a rien de plus pénétrant, de plus saisissant que ces longs silences qui succèdent tout à coup à l'activité du jour et au mouvement de la vie.

C'est à ces heures-là que l'homme revient sur lui-même, et que, seul à seul avec Dieu, il repasse sa vie et ses fautes.

Rouget n'y manquait pas. Il pensa d'abord à ses enfants, puis aux gendarmes qu'il avait blessés, à ses erreurs et ses crimes, et tout à coup, se mettant à genoux, il inclina la tête, et pour la première fois depuis longtemps il pria.

Oui, il pria, comme il pouvait prier, et de sa bouche s'échappèrent des murmures confus :

— Ravelle, Pennegat, Larchant, pardonnez-moi !... Ayez pitié de moi !... Ne me maudissez plus !

Puis, le pauvre homme, ne pouvant plus dominer son émotion, laissa s'échapper d'abondantes larmes qui le soulagèrent un instant.

Il en était là, lorsqu'un cri singulier retentit dans la cour.

C'était le cri du hibou !

Ce cri prolongé, lugubre, fit frémir Rouget de la tête aux pieds.

Que de fois il l'avait entendu dans les forêts !

(A suivre.)

lui permettait plus de sortir souvent. On la voyait pourtant quelquefois aux réceptions de son fils. Mais le mal s'aggrava. Depuis trois ou quatre ans, elle ne sortait plus de son hôtel de la rue Las Cases.

Samedi matin, elle s'éteignait doucement; on la croyait endormie, elle avait succombé.

Pendant cette dernière attaque, qui a duré presque trois semaines, elle était entourée des soins du duc, son fils, et de la duchesse de La Trémoille. Elle s'est éteinte dans les bras de son fils, qui n'a pu se résoudre à quitter la chambre mortuaire.

À la nouvelle de cette mort, M. le Comte de Paris et tous les princes ont envoyé au duc de La Trémoille des dépêches de condoléances.

Les obsèques de M<sup>me</sup> la princesse de La Trémoille ont été célébrées hier mercredi, à Thouars (Deux-Sèvres), où a eu lieu l'inhumation, dans le caveau de famille.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 septembre.

Le marché conserve son attitude un peu faible comparativement à ces jours derniers. Les cours de nos rentes ont été traités comme suit : 3 0/0, 82; 4 1/2 0/0, 108.40.

Le Crédit Foncier se négocie à 4363. Les obligations foncières et communales de 1879 et 1880 qui ne sont pas encore au pair donnent lieu à de nombreuses demandes. Les capitalistes sérieux se hâtent de mettre en portefeuille un titre susceptible d'une hausse prochaine.

La Société Générale est immobile à 455, il y a lieu de compter sur une reprise prochaine étant donnée l'excellente situation de la société.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, les tendances continuent à porter le titre vers le pair, il y a donc intérêt à se porter acheteur au cours actuel.

Les Dépôts et Comptes Courants sont invariables aux cours de 600.

La Compagnie d'assurance l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Les comptes de profits et pertes se soldent par un excédent de près de 200.000 fr.

Le 3 0/0 Portugais est lourd à 57.65. On voit combien nos appréhensions étaient justifiées en ce qui concerne les projets de conversion de ces titres.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un bon courant de demandes. On sait que ces polices donnent un intérêt annuel de 5 0/0 et sont remboursables sur simple demande.

L'action de Panama cote 360, c'est là un cours d'achat dont il faut se hâter de profiter.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

#### Nouvelles militaires.

##### LA MOBILISATION

L'expérience de mobilisation du 17<sup>e</sup> corps a permis de relever un certain nombre de défauts qui font en ce moment l'objet de sérieuses études au ministère de la guerre. On s'est aperçu notamment que le mode de convocation des réservistes laissait à désirer à tel point que beaucoup d'entre eux se sont rendus d'office, et sans avoir été prévenus officiellement, au lieu de concentration désigné par les journaux. Il en résulte qu'en un cas pressé beaucoup de réservistes manqueraient à l'appel.

Le général Ferron a constaté, d'autre part, que ces lacunes tenaient uniquement à la fréquence des déplacements des réservistes et que les agents chargés de communiquer les avis de mobilisation avaient fait leur devoir. Il s'agit donc de pourvoir à des difficultés d'ordre matériel.

Dans ce but, le ministre de la guerre a mis à l'étude l'application d'un système déjà, croyons-nous, en vigueur en Allemagne. Le garde-champêtre aurait, dans chaque commune, la mission spéciale de tenir à jour la liste des réservistes y ayant leur résidence. À chaque changement de domicile, le garde rayerait de son tableau le nom de l'absent et aviserait par une fiche l'autorité militaire chargée de le faire inscrire dans sa nouvelle résidence. Les réservistes seraient ainsi suivis jour par jour, de façon à pouvoir être immédiatement convoqués en cas de besoin.

L'opinion des officiers d'état-major étant que nous n'avons pas fait, au point de vue des éclaireurs et des grand-gardes, tous les progrès désirables depuis 1870, le ministre de la guerre étudie un projet tendant à constituer un corps spécial d'éclaireurs. On le recruterait exclusivement dans chaque corps d'armée, parmi les gens de la localité ou en tout cas de la région. Trois ou quatre fois l'an, ces éclaireurs seraient exercés à connaître les chemins, sentiers, bois et en général tous les points susceptibles par leur

position de favoriser une surprise par l'ennemi.

##### LES GRANDES MANŒUVRES ALLEMANDES

Nous avons dit que les attachés militaires français présents à Stettin sont : le lieutenant-colonel Le Loup de Sancy et le capitaine Sylvestre; pour la Russie, on y trouve le comte Golénitschef-Koutouloff, aide-de-camp de l'Empereur, et le lieutenant-colonel de Bousakoff, attachés militaires; enfin, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Suède et la Norvège sont représentées par les attachés des ambassades.

##### AUX MANŒUVRES ITALIENNES

S. M. le Roi d'Italie a conféré des décorations aux officiers étrangers qui ont assisté aux grandes manœuvres dans l'Emilie.

Le général Dorlodot des Essarts a été nommé grand officier des Saints-Maurice-et-Lazare.

M. le chef de bataillon d'infanterie breveté Hue, du 6<sup>e</sup> de ligne, ancien attaché militaire de la République française à Madrid, est appelé à remplir les mêmes fonctions à Berlin, en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Sancy, arrivé au terme de sa mission en Allemagne.

M. le capitaine breveté de Villeneuve-Bargemont, du 6<sup>e</sup> dragons, est nommé attaché militaire adjoint de la République française à Vienne, en remplacement de M. le capitaine d'artillerie breveté Blanche, qui rentre en France, après quatre ans de séjour en Autriche.

#### Grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

Moncontour, 14 septembre, 9 h. matin.

Des manœuvres ont eu lieu, ce matin, du côté de Noizé.

Le quartier général sera ce soir à Pas-de-Jeu.

Oiron, 14 septembre, 5 h. soir.

Le 9<sup>e</sup> corps a eu ce matin un très sérieux et très intéressant engagement.

La 24<sup>e</sup> division, continuant la défensive de la ligne de la Dive, s'était portée à l'est en avant de cette rivière. Elle était fortement établie sur les crêtes de Bilazais à Taizé et à Noizé.

À 8 heures, la gauche de cette division, délogée de Noizé, se maintenait solidement à Taizé. L'aile droite du 9<sup>e</sup> corps a exécuté un mouvement tournant des plus remarquables sur Oiron et Bilazais.

La manœuvre s'est terminée à 11 h. 20.

Le 32<sup>e</sup> de ligne était cantonné hier à Martais, et le 66<sup>e</sup> à Saint-Clair et Aulnay.

Demain jeudi, repos dans les cantonnements autour de Pas-de-Jeu, où est installé le quartier général.

Aujourd'hui jeudi, les combattants se rapprochent de Montreuil. Les avant-postes seuls seront aux prises et prendront les positions de la bataille décisive qui durera deux jours, demain vendredi et après demain.

Cette bataille aura lieu entre la route de Montreuil-Bellay à Thouars et la route de Montreuil-Bellay à Loudun, vers la Champagne de Méron, vaste plaine entourée de hauteurs où les manœuvres se termineront lundi 19 par une magnifique revue d'honneur.

À cette occasion, nous ne saurions trop inviter nos concitoyens à assister à cette revue à laquelle prendront part les 57 officiers étrangers, 35,000 hommes, 1,400 voitures, plus de 8,000 chevaux et 42 canons.

##### LES VÉLOCIPÉDISTES

Les trois instruments dont les vélocipédistes se servent aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps sont : le tricycle, le bicycle et la bicyclette.

Ils sont chargés de porter les ordres des généraux et de mettre en relations les divers quartiers-généraux.

Un certain nombre de vélocipédistes sont de Tours. Voici le nom des vingt-cinq avec les clubs auxquels ils appartiennent :

##### Directeurs des manœuvres

Bottet, bicyclette, Véloce-Club de Tours; Tanneur, tricycle, id.; Vallot; Guéault, bicycle, Véloce-Club de Tours.

##### État-major du quartier général

Martin, lieutenant commandant les volo-

cipédistes, bicyclette, président du Véloce-Club angevin; Bouchardeau, chef de groupe, tricycle, Véloce-Club de Tours; Couillon, bicycle, id.; Louis Girault, tricycle, id.; Guérin, bicyclette, Wasmer, id., id.; Étienne Giraud, id., Société vélocipédique métropolitaine.

##### 17<sup>e</sup> division

Métayer, chef de groupe, tricycle; Trouvé, tricycle; de La Rochebrochard, bicyclette; Lemoine, id., Véloce-Club bordelais.

##### 33<sup>e</sup> brigade

Sion, bicycle; Rolland, bicycle, Véloce-Club de Tours.

##### 34<sup>e</sup> brigade

Denoux, bicycle.

##### 18<sup>e</sup> division

Morel, chef de groupe, bicycle; Sarrazin, bicycle, Véloce-Club angevin; De la Boissière, bicycle; De Pignerolles, bicyclette.

##### 35<sup>e</sup> brigade

Duchêne, bicycle; Beauclair, tricycle; Véloce-Club saumurois.

##### 36<sup>e</sup> brigade

Dénécheau, bicycle.

Les résultats obtenus jusqu'ici par les vélocipédistes sont plus que satisfaisants.

Ainsi, au point de vue de la résistance, nous voyons Lemoine faire dans la journée de samedi 130 kilomètres.

Au point de vue de la rapidité, citons Guérin, qui enlève 7 à 8 lieues, et trouve le temps de dîner en moins de 3 heures; Étienne Giraud, qui se rend de Doussay par des chemins affreux, et avec une distance de huit à dix kilomètres en trente-cinq minutes; Bouchardeau, qui fait ses sept kilomètres en vingt et une minutes; Louis Girault, qui dépasse de plus d'une heure une estafette à cheval partie en même temps que lui, etc.

On voit par là que les vélocipédistes ont répondu à tout ce qu'on en espérait. Ces manœuvres du 9<sup>e</sup> corps seront pour eux un brillant succès. (J. d'Indre-et-Loire.)

##### LES PONTONNIERS AUX GRANDES MANŒUVRES

Dimanche, dans l'après-midi, une flottille de neuf bateaux, portant un équipage de pont, a remonté la Loire, remorquée par le Bayard, bateau à vapeur du 2<sup>e</sup> pontonniers. Un détachement de pontonniers, avec armes, bagages et ustensiles de campement, sous la conduite d'un capitaine, gardait et dirigeait cette flottille, qui va jeter un pont sur le Thouet, pendant la bataille du 17, entre Mirebeau et Montreuil.

Voici en quelques termes le Patriote a annoncé le départ du détachement de pontonniers, lequel est arrivé avant-hier à Saumur :

« Les habitants des bords de la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Saumur, se portaient, ces derniers jours, sur le rivage pour voir défiler un train de bateaux accouplés, portant le matériel nécessaire à un équipage de pont et un détachement du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers.

« Ce train se rendait sur le Thouet pour coopérer aux manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

« Les bateaux étaient remorqués par le Bayard, petit vapeur appartenant au régiment, manœuvré et piloté par les militaires du 2<sup>e</sup> pontonniers.

« Des cloisons de madriers, dressées en forme d'avant sur les bateaux, produisaient, du rivage, l'effet le plus pittoresque. »

#### Les officiers étrangers à Loudun

Le train spécial contenant les officiers étrangers est arrivé mardi à Loudun, à 4 h. 44 du soir.

Ainsi que les gares placées entre Tours et Loudun, celle de cette dernière ville était pavoisée.

Les habitants étaient massés sur le parcours de la gare à la ville; aucune manifestation n'a eu lieu sur le passage des officiers étrangers, qui étaient presque tous en civil; cependant des murmures sympathiques ont accueilli le général russe Freederickz, attaché militaire de l'ambassade de Russie à Paris.

À Loudun comme à Tours, la mission Japonaise, en costume, a surtout excité la curiosité de la foule. On sait que S. A. le prince Komatsu, prince impérial du Japon, en fait partie.

Un grand dîner a été offert par M. le général Carrey de Bellemare, chef du 9<sup>e</sup>



corps d'armée, aux missions étrangères, dans l'école mutuelle.

Selon les règles de l'étiquette, le commandant en chef, avant de se mettre à table, s'est dirigé vers le Prince impérial du Japon qui suit les grandes manœuvres, et lui a souhaité la bienvenue dans les termes suivants :

« C'est un grand honneur pour le 9<sup>e</sup> corps, et pour moi en particulier, que la présence de Votre Altesse Impériale parmi nous. Nous ferons de notre mieux pour que Votre Altesse en conserve le meilleur souvenir. »

Au dessert, le général de Bellemare a porté le toast suivant :

« J'ai tenu à honneur de me trouver parmi vous dès votre arrivée. Permettez-moi, au nom du Président de la République, de porter un toast à vos gouvernements respectifs et de m'y associer en mon nom personnel. J'ai l'honneur de boire à vos santés. »

C'est M. le feld-maréchal Szveteney de Nady-Obay, chef de la mission autrichienne, qui a répondu au général :

« Je ne sais pas, a-t-il dit, si nous aurons encore le bonheur de nous trouver avec vous, mais je tiens particulièrement à porter un toast à Votre Excellence, secondement à la France. »

La musique de l'École d'artillerie a joué, durant le banquet, les airs nationaux des diverses puissances.

Tous les officiers, qui sont logés chez les habitants de Loudun, ont monté à cheval à la première heure hier matin, à Oiron, où ils ont été conduits par un train spécial, qui les a ramenés à Loudun à l'issue des manœuvres de la journée.

Outre M. le commandant de Carayon-Latour, quatre officiers sont spécialement attachés aux missions militaires étrangères : MM. le capitaine d'artillerie de Landrevie, le capitaine d'infanterie Exelmans ; de Pourtalès, lieutenant au 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et un sous-lieutenant du 25<sup>e</sup> dragons.

Hier matin, à 6 heures 30, un train spécial a emmené les officiers à Arçay, où des chevaux avaient été envoyés pour les conduire sur le terrain des manœuvres.

Ils sont rentrés hier soir à 5 heures à Loudun.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les missions militaires étrangères A SAUMUR

Ainsi que nous l'avions annoncé, les officiers étrangers sont arrivés à Saumur aujourd'hui jeudi, à 4 heures 44, au milieu d'une baie de curieux.

La musique de l'École d'artillerie de Poitiers est venue par le même train.

À l'École de cavalerie, les missions étrangères ont été reçues dans le salon d'honneur par le lieutenant-colonel Treymuller et plusieurs officiers.

Après avoir visité les écuries, l'arçonnerie, la maréchalerie, nos illustres hôtes ont assisté à une reprise des sauteurs dans les piliers ; on leur a fait passer la revue des principaux chevaux du manège. Cette revue a été suivie du saut des chevaux dans la piste des obstacles, vis-à-vis des écuries.

Le cortège s'est rendu ensuite au haras d'études, puis s'est dirigé sous les ombrages de l'école de gymnastique, où un lunch leur a été offert.

Ce soir, à 7 heures 1/2, grand dîner au foyer du théâtre, pendant lequel la musique de l'École d'artillerie de Poitiers se fera entendre.

À demain les détails.

### Le Ministre de la guerre à Montreuil

On télégraphie de Paris, 44 septembre :

« Le général Ferron, ministre de la guerre, partira demain soir jeudi pour Saumur ; puis il se rendra à Montreuil-Bellay pour assister aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée. »

D'après nos informations, le ministre de la guerre, parti dès ce matin de Paris, est passé à Saumur aujourd'hui même, à 4 heures 38, gare d'Orléans, pour se rendre de là à Montreuil. Il repassera vraisemblablement lundi ou mardi et retournera à Paris par train spécial.

Le ministre de la guerre est accompagné du capitaine d'artillerie Olivier, un de ses officiers d'ordonnance.

On assure que plusieurs hauts personnalités, entre autres l'ambassadeur d'Espagne, ont retenu, pour aujourd'hui jeudi, des chambres à Saumur.

Ainsi que nous l'avions annoncé il y a huit jours, S. A. le prince Komatzu, prince impérial du Japon, accompagne les missions étrangères.

### DÉPARTS de Saumur et RETOUR des Missions étrangères jusqu'à lundi prochain.

Vendredi 16. — Départ de Saumur (État), 6 heures 20 matin ; arrivée à Brion, 7 heures 04. — Retour à Saumur, le soir, à 2 heures 37.

Samedi 17. — Départ de Saumur (État), 6 heures 15 matin ; arrivée à Montreuil, 6 heures 56. — Retour à Saumur (État), 2 heures 37 soir.

Dimanche 18. — Départ de Saumur (État), 4 heures 05 soir ; arrivée à Montreuil, 4 heures 33. — Retour à Saumur (État), 44 heures 10 soir.

Lundi 19. — Départ de Saumur (État), 8 heures 10 matin ; arrivée à Montreuil, 8 heures 38. — Retour à Saumur, 3 heures 23 soir.

### ÉCOLE DE CAVALERIE

Parmi les promotions qui viennent d'avoir lieu, dans la cavalerie, nous remarquons le nom de M. le capitaine-commandant Ginet, instructeur à l'École de cavalerie, nommé au grade de chef d'escadrons.

La *Petite France* de ce matin annonce, par erreur, que la troupe Achard donnera, aujourd'hui jeudi, devant les officiers des missions étrangères, une représentation de *Francillon*.

Nous avons dit, dès lundi dernier, que cette représentation n'aurait pas lieu. Mais, selon nous, il est regrettable que M. Achard ne s'en soit pas tenu à sa première idée : les nombreux curieux venus à Saumur pour l'arrivée des missions étrangères lui eussent valu sans nul doute une excellente recette.

### Conseil général de Maine-et-Loire

Extrait des comptes-rendus de la session d'août 1887

Ligne de La Flèche à Saumur. — Tous les travaux d'infrastructure sont terminés, la Compagnie d'Orléans achève ceux de superstructure ; il y a tout lieu de croire que l'ouverture de cette ligne se fera à bref délai.

Le Conseil appuie les vœux suivants émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur :

Que le chemin de fer de l'État prenne les marchandises à la gare de Saumur-Orléans ;

Que la maison de garde située à Saint-Just-sur-Dive, sur la ligne de l'État, soit transformée en halle ;

Que la maison de garde n° 42, située sur la route de Vivy, sur la ligne de l'État, soit transformée en halle ;

Que la gare de Chacé-Varrains soit agrandie, sur l'augmentation croissante du trafic ;

Que le quai de la gare de Martigné-Briand soit prolongé et que la gare des marchandises soit élargie.

Le Conseil émet aussi le vœu que les Compagnies d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée desservent par des trains rapides la ligne de Nantes à Lyon par Tours, Vierzon, Bourges et Saint-Germain-des-Fossés.

Le Conseil, sur la proposition de M. de Soland et de plusieurs de ses collègues, émet le vœu :

1° Que les travaux à exécuter à la gare de Saumur pour permettre l'organisation réglementaire du train de La Flèche, soient effectués d'urgence et que l'attente des populations, dont les intérêts souffrent de ces retards, ne soit pas plus longtemps trompée ;

2° Que les barrières, sur le chemin de fer d'Angers à Montreuil-Bellay, soient ouvertes pendant la nuit.

M. de Soland explique que sur la ligne de Montreuil, tandis que les barrières qui ferment les routes sont ouvertes pendant la nuit, les chemins vicinaux et d'intérêt commun aboutissant à la voie sont barrés par des barrières fixes et qu'il en résulte de graves inconvénients pour la circulation.

### ANGERS.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un soldat de la compagnie de remonte de Saumur s'était cassé une jambe en sautant du haut d'un talus dans les prés Saint-Serge, à Angers. Voici les renseignements que donne le *Ralliement* :

« Le nommé Alexandre Offmann, ouvrier sellier à l'École de Saumur, était venu, dimanche, à Angers, en permission de vingt-quatre heures.

« Il se promenait, en compagnie de deux pontonniers, dans l'ancien champ de manœuvres de la route de Paris, lorsqu'arrivé près du chemin de la Brisepotière, il voulut franchir le mur de terre qui sépare le chemin du terrain de manœuvres.

« Malheureusement, il tomba la jambe droite en défaut et se la brisa au-dessus du genou.

« Relevé aussitôt par ses camarades, Offmann a été transporté à l'hôpital militaire, où il a été admis d'urgence. »

L'année dernière, un congrès avait été organisé à Angers par un groupe de magistrats et de juriconsultes républicains ayant à leur tête M. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, directeur de la *Revue de la réforme judiciaire*. Cette année, le congrès se réunira à Paris, au Grand-Orient, sous la présidence de M. Colfavru. Il a déjà supprimé les avoués, et le privilège corporatif des avocats. Tout avocat français fera partie du barreau national, sans aucune condition de prestation du serment, lequel est aboli, d'admission au stage ou d'inscription au tableau.

### ACCIDENT A BRION

La semaine dernière, le nommé Piednoir, meunier à Brion, canton de Beaufort, versait de l'huile dans les engrenages de son moulin qui était en marche lorsqu'il eut la main droite saisie et complètement broyée.

Malgré la douleur, la victime eut le courage de descendre un étage et de se rendre chez lui. Son fils alla aussitôt chercher un médecin à Beaufort et un autre à Mazé. L'amputation a été jugée nécessaire.

Des lambeaux de chairs et des os brisés étaient restés dans l'engrenage.

### L'ÉLECTION DES DEUX-SÈVRES

Depuis qu'il est question d'élection dans les Deux-Sèvres, radicaux et opportunistes sont en querelle. A travers les injures échangées percent quelques vérités. Les radicaux étaient tout joyeux qu'un des leurs, M. Goiraud, fût seul candidat. Les opportunistes étaient effondrés. « Tout beau, répond la République française, êtes-vous bien sûrs de M. Goiraud ? Votre candidat est littéralement aux pieds des ministres dont il quête les sourires ; il ne se contente pas de cela. Il multiplie les démarches pour qu'on suspende toute laïcisation... » En un mot, M. Goiraud est radical sur ses affiches, opportuniste dans ses actes.

Ce n'est pas nous qui nous étonnerons de ce double jeu. Nous ne voulons retenir de cette querelle de ménage qu'un principe formulé par la République française : Quand on est député, on peut le prendre d'assez haut avec le gouvernement. Quand on est candidat, c'est une autre affaire. C'est bien, en effet, le fin du fin de l'opportunisme républicain.

### TOURS.

Le conseil municipal de Tours, dans sa séance de vendredi 9 septembre, s'est occupé de la lettre du conseil municipal de Paris relative au fameux Congrès projeté de tous les conseils municipaux de France.

À Tours, les conseillers sont républicains. Les « frères » se sont partagés en deux, 41 contre 10. La discussion a été chaude. Les uns voulaient qu'on adhère ; les autres s'y opposaient. Le maire a dit que, la question n'étant pas de la compétence du con-

seil, il gardait la lettre ; il menaçait de se retirer. Les interpellations se croisent et l'accord ne se fait pas. Bref, la séance est levée au milieu du tumulte, sans qu'aucune décision ait été prise.

### LE MANS.

Le 9 octobre, le Mans inaugurera la statue de Pierre Belon, le célèbre naturaliste du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est à ce savant que la France dut l'établissement des deux premiers jardins botaniques, ceux de René et de Jean du Bellay (vers 1540), c'est-à-dire plus d'un siècle avant la création de notre Jardin des Plantes.

Pierre Belon a introduit en France une quantité de plantes exotiques à la fois utiles et ornementales. Certains savants lui attribuent même l'introduction du cèdre, du platane et du tabac.

Et c'est certainement à titre hypothétique d'introduit du tabac que Belon aurait droit à la reconnaissance de bien des Français, à qui le cigare ou la pipe procurent tant de rêves filés de soie et d'or.

## FAITS DIVERS

Septembre ramène, chaque année, la réouverture de la chasse... et des cours de chant. Pendant que les chasseurs poursuivent lièvres et perdreaux, les professeurs essaient de découvrir... des étoiles !

Marie Sasse croit en avoir trouvé une au delà de l'Océan et sans être allée la chercher. C'est une toute jeune Américaine, qui possède une voix splendide et qui est admirablement douée sous tous les rapports. Ses parents confient son éducation musicale et théâtrale à M<sup>me</sup> Sasse, qui ne sait encore si elle mettra sa nouvelle élève au répertoire italien ou français — cela dépendra des aptitudes de la jeune Yankee — mais elle s'engage dès maintenant à faire d'elle un sujet tout à fait remarquable.

L'ex-grande artiste de l'Opéra et des Italiens a obtenu assez de triomphes dans sa double carrière pour qu'on puisse prendre acte de sa promesse : elle se connaît en étoiles.

### Marché de Saumur du 10 Septembre 1887

#### Cours des Vins

BLANCS (2 hect. 30)	
Coteaux de Saumur.....	1 <sup>re</sup> qualité 115 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 110 à »
Ord. environs de Saumur.	1 <sup>re</sup> qualité 60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs..	1 <sup>re</sup> qualité 60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Le Puy-Notre-Dame.....	1 <sup>re</sup> qualité 55 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 50 à »
La Vienne.....	2 <sup>e</sup> id. 45 à 50
ROUGES (2 hect. 20)	
Souzay et environs.....	105 à 110
Champigny, 1886.....	1 <sup>re</sup> qualité 110 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 105 à »
Varrains, 1886.....	105 à »
Varrains, 1886.....	100 à »
Bourguil, 1886.....	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 115 à »
Restigné, 1886.....	1 <sup>re</sup> qualité 105 à 110
Chion, 1886.....	1 <sup>re</sup> id. 115 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 110 à »

#### BOURSE DE PARIS

DU 14 SEPTEMBRE 1887.

Rente 3 0/0.....	82 10
Rente 3 0/0 amortissable.....	84 90
Rente 4 1/2.....	103 50
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 85
Obligations du Trésor.....	508 »

#### AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents *Pâtés de Saint-Hubert*, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 4.....	1 f. 40
La boîte n° 2.....	2 »
La boîte n° 3.....	2 75

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Études de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> BARET, notaire à Cholet.

## VENTE

SUR LICITATION, Et sur baisse de mises à prix En deux lots, Aux enchères publiques; Entre majeurs et mineurs, DE

## Deux Maisons

Situées à Trémentines, ARRONDISSEMENT DE CHOLET (MAINE-ET-LOIRE),

Dépendant de la succession de M. le curé Pierre-Vincent MAINDIAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le mercredi 12 octobre 1887, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> BARET, notaire à Cholet, en la salle de la mairie de Trémentines.

On fait savoir: Qu'en exécution de 1<sup>er</sup> d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dessus nommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré; 2<sup>e</sup> d'un autre jugement rendu contradictoirement entre les mêmes parties par le Tribunal civil de Saumur, le six août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré; Et à la requête de:

1. M<sup>me</sup> Claire Maingault, veuve de M. René Couilleau, rentière, demeurant à Trémentines; 2. M. Alexandre Maingault, ouvrier ferblantier, demeurant à Angers, rue Saint-Laud, n° 39; 3. M<sup>me</sup> Marguerite-Isabelle Grimoux, propriétaire, veuve de M. Augustin-Joseph Maingault, demeurant à Rablay, légataire universelle de M. Augustin-Joseph Maingault, son mari, médecin, demeurant à Rablay, où il est décédé le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, aux termes du testament olographe de ce dernier, en date à Rablay du quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel legs M<sup>me</sup> Maingault a été envoyée en possession, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil d'Angers, en date du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré; Co-intéressés, demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

Contre: 1. M. Alexandre Gallard, maître d'hôtel, demeurant à Bourgoeuf, canton de Saint-Florent-le-Viel, au nom et comme tuteur légal de ses trois filles mineures: Mélanie, Marie et Adrienne Gallard; 2. M. Jean-Baptiste Maingault, pré-

tre, vicaire de la paroisse de Candé, demeurant à Candé, tant en son nom personnel que comme subrogé-tuteur des mineurs Gallard, sus-nommés; Défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Le Ray, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir; Il sera, le mercredi douze octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en la salle de la mairie de Trémentines, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Baret, notaire à Cholet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après indiqués, sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé du six août mil huit cent quatre-vingt-sept.

### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot. Une maison, située au quartier du Moulin-Barreau, près le bourg et commune de Trémentines, habitée par M. Urbain Levron, et distribuée de cave à tisserand, une chambre principale et deux autres chambres; Passage commun au-devant de cette maison; Et un jardin faisant suite à ce passage, du côté du couchant. Ces biens joignent au levant le chemin du Moulin Barreau, au sud le lot ci-après, et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 750 fr.

### 2<sup>e</sup> Lot.

Une maison, au sud de celle ci-dessus, située aussi près le bourg commune de Trémentines, au quartier du Moulin-Barreau, habitée par la veuve Chalopin, composée de cave à tisserand, une chambre principale et deux autres chambres; Pas-age et jardin au devant de cette maison. Ces immeubles joignent dans leur ensemble au nord le lot ci-dessus, au levant le chemin du Moulin-Barreau, au sud M. Pierre Lallemand et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 750 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> André POPIN, avoué poursuivant soussigné;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué co-licitant;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BARET, notaire à Cholet, dépositaire du cahier des charges;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-sept, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

### CHARRETTES ET HARNAIS

#### A Vendre

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

#### UNE MAISON

AVEC GRAND JARDIN, ÉCURIE, REMISE.

A Saumur, rue Beurepaire, n° 43.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> octobre,

MAISON ET JARDIN REMISE ET ÉCURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

### A VENDRE

En totalité ou par portion,

#### LA VENDANGE

De 46 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE).

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUX, d Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

#### Chevaux à Vendre

Le 18 SEPTEMBRE, à 2 heures du soir, il sera vendu par adjudication, à Montreuil-Bellay, 40 chevaux et juments de trait et de voiture, provenant du train auxiliaire des grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée. (614)

### Offres et Demandes

M. GUBERT, comptable, pour quelques heures dans la journée, désireait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.

S'adresser au bureau du journal.

### VOLONTARIAT D'UN AN

Résultats obtenus par l'Institution Royer, rue du Nouveau Calvaire, 25, à Tours. — En INDRÉ-ET-LOIRE, treize candidats sont admis; onze ont été préparés par l'Établissement: MM. Ceillette, Jobet, Hulé, Falaise, Baudichon, Girard, Galbrun, Non, Blandin, Deldiaug, Grillon. — Quatre élèves présentés à Blois, quatre reçus: MM. Champigny, Baratte, Bastard et Moindros (1<sup>er</sup> du département). — A CHATEAUBOUX, MM. Birocheau, Amicbeau et Bonamy (720 points, 1<sup>er</sup> du département, 2<sup>e</sup> de la région). — A BOURGES, M. Maudin. — A ANGERS, trois candidats seulement admis: deux appartenant à l'Institution, MM. Guéry et Bernier. — A NIORT, les quatre élèves présentés ont réussi, MM. Musseau, Roy, Gouet et Dupont (735 points, 1<sup>er</sup> du département et 1<sup>er</sup> du 9<sup>e</sup> corps). — A ORLÉANS, MM. Nisaf, Chicoineau et Louis, admis. — A CHARTRES, MM. Lebrun et Laye. — A GÉZÉRET, M. de Douhet. — A ANGOULÊME, MM. Marot et Chaignaud. — Résultat encore inconnu pour ALFORT. — Nota: Les quelques élèves, rentrés avant Pâques et n'ayant pas réussi, ne supportent aucuns frais de préparation.

### MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT Vitrerie et Collage de Papiers.

## A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que: Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

## LESSIVE-IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS																				
SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR				ANGERS — SAUMUR — TOURS																
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir											
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 52	7 49	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a.)	»	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	
Brézé-a.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	(dép.)	»	9 29	5 2	9 20	NoyantMéon	8 59	12 59	»	3 46	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	
Montreuil(a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08	le Vaudelnay	»	9 40	5 11	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	Saumur(a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	»	9 50	5 20	9 42	Saumur(dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Thouars	2 53	8 5	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	»	9 57	5 27	9 51	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43	Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Loudun	»	8 10	»	»	2 59	»	9 53						Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 43								
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12																					
SAUMUR — BOURGUEIL				SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON																								
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir																					
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58													
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 42													
Bourgueil	9 07	3 28	7 1	Saumur	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

27 MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.